



Canadian
HIV/AIDS
Legal
Network | Réseau
juridique
canadien
VIH/sida

La réponse des droits : plan stratégique 2010-2015

Ébauche : 31 mai 2009

1. Introduction

Fondé en 1992, le Réseau juridique canadien VIH/sida (www.aidslaw.ca) fait valoir les droits humains des personnes vivant avec le VIH/sida et vulnérables à l'épidémie, au Canada et dans le monde, par ses travaux de recherche et d'analyse, de plaidoyer et de contentieux, d'éducation du public et de mobilisation communautaire.

Le Réseau juridique est un organisme de bienfaisance enregistré et constitué en société de régime fédéral, au Canada, composé de membres individuels et organisationnels canadiens et internationaux qui s'intéressent aux aspects des droits humains liés au VIH/sida et qui appuient son travail. Notre constitution prévoit un conseil d'administration élu de 12 membres venant de toutes les régions du Canada, et d'autres pays, incluant un certain nombre de personnes vivant ouvertement avec le VIH ou le sida (PVVIH/sida) et favorisant une représentation diversifiée des populations auprès desquelles nous travaillons. Au moment d'élaborer et d'adopter le présent plan stratégique, le Réseau juridique employait 12 personnes à temps plein et collaborait sur une base continue avec divers consultants et conseillers experts. À titre d'organisme national dans un pays bilingue, le Réseau juridique s'efforce de faire en sorte que son travail au Canada s'effectue dans les deux langues officielles, soit le français et l'anglais; à l'échelle internationale, certains de nos travaux au fil des années ont été produits dans d'autres langues, notamment le russe et l'espagnol.

Le Réseau juridique est un intervenant de premier ordre dans le mouvement pour les droits humains en réponse au VIH et au sida, au Canada et à l'échelle internationale. Dans la poursuite de sa mission, il implique activement des responsables de politiques, les médias, des organismes communautaires et les tribunaux du Canada; il collabore avec des organismes de la société civile et des militants de plusieurs régions du monde et les appuie dans diverses initiatives; et il se fait le défenseur des lois et politiques fondées sur des données et sur les droits humains, à l'échelle internationale, notamment auprès des États membres et des agences techniques des Nations Unies ainsi que d'autres instances mondiales. Le Réseau juridique est un organisme non

gouvernemental doté du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social de l'ONU.

2. Démarche préalable à ce Plan stratégique

En 2005, avec l'assistance d'un consultant indépendant, le conseil d'administration du Réseau juridique a développé un plan stratégique pour la période de 2006 à 2010, qui était basé sur des sondages auprès d'organismes aux premières lignes de la lutte contre le VIH/sida et de fournisseurs de services juridiques; sur un examen de la situation domestique et internationale pertinente au travail sur le VIH/sida; sur des discussions avec les employés du Réseau juridique; et sur une consultation auprès de ses membres, notamment lors de son assemblée générale annuelle de 2005. Au début de 2008, comme suite au constat de nombreux changements à la situation extérieure ainsi qu'au sein même du Réseau juridique, le conseil et le personnel ont procédé à un examen à mi-parcours du plan stratégique, pour évaluer la nécessité d'ajustements aux priorités stratégiques du Réseau juridique pour le reste de la durée prévue de la période de planification. Des révisions mineures ont été adoptées.

Par la même occasion, le conseil et le personnel ont eu des discussions quant aux futures orientations et priorités du Réseau juridique au delà de 2010 et ont amorcé un processus afin d'élaborer un plan stratégique pour 2010-2015. Le conseil d'administration et le personnel ont tenu des séances de planification stratégique distinctes, puis ont eu l'occasion de discuter ensemble de l'avenir de l'organisme. Une enquête a été menée auprès de plus de 90 informateurs clés externes (membres, alliés et organismes ayant une philosophie similaire, principaux bailleurs de fonds, autres organismes et experts œuvrant dans les domaines du VIH, du droit et/ou des droits humains) afin d'évaluer le travail du Réseau juridique, ses forces et défis, et les enjeux et activités prioritaires qui devraient faire partie de sa prochaine phase de travail. Des sondages annuels auprès des membres et d'autres sondages sur des aspects précis de notre travail ont aussi éclairé les discussions de planification stratégique. Enfin, une ébauche du présent plan stratégique a été soumise à une discussion avec les membres lors de l'assemblée générale annuelle de 2009.

3. Contexte actuel

En examinant l'environnement au sein duquel nous travaillons et en tenant compte de la capacité et des défis actuels de l'organisme, le conseil d'administration et les employés ont identifié divers facteurs à considérer dans la planification de l'avenir du Réseau juridique.

- Les « approches de droits humains » pour la riposte au VIH/sida sont souvent ignorées et sont la cible d'attaques.
- Les coupes au financement fédéral de la lutte au VIH/sida au Canada et la récession mondiale ayant débuté en 2008 entraîneront des défis supplémentaires pour la collecte de fonds.
- À mesure que l'épidémie se diversifie, la sensibilisation générale au VIH diminue et l'infection à VIH est perçue essentiellement comme un problème spécifique à d'« autres » communautés de statut minoritaire et/ou marginalisé.
- La recherche révèle qu'au Canada comme ailleurs, le stigmate lié au VIH demeure un défi de

taille.

- En dépit du rôle important des inégalités économiques et sociales dans la perpétuation de l'épidémie, le Gouvernement du Canada s'oppose à la reconnaissance des droits sociaux et économiques et des tribunaux sont réticents à les reconnaître.
- Dans plusieurs pays, l'intégrisme religieux entrave la mise en œuvre de politiques et programmes fondés sur des données, et l'idéologie économique conservatrice empêche la réalisation de droits égaux sur les plans économique et social.
- En dépit de progrès réalisés dans l'acceptation et l'application de mesures de réduction des méfaits, au Canada et à l'étranger, le gouvernement canadien manifeste une hostilité continue à l'égard de la réduction des méfaits et il prône activement des politiques et des initiatives qui aggraveront l'épidémie du VIH parmi les personnes qui font usage de drogue et qui réduiront leur accès aux services.
- Le Réseau juridique jouit d'atouts fondamentaux et d'un solide bilan de parcours, notamment sa réputation de recherches et d'analyses de grande qualité; son engagement indéfectible au plaidoyer pour les droits humains et au soutien aux communautés marginalisées et vulnérables; et sa production d'un éventail de ressources dans divers formats et langues, qui donnent aux communautés des outils dont elles ont besoin pour fournir des services et du soutien aux personnes vivant avec le VIH ou vulnérables, et pour promouvoir la place des droits humains dans la riposte au VIH. Le Réseau juridique a joué un rôle vital dans la réforme de lois et politiques canadiennes dans divers domaines; il est relativement réputé en tant que commentateur national clé sur divers enjeux de politiques liés au VIH (dans les médias, auprès de certains responsables de politiques, et dans les débats parlementaires). Sur la scène internationale, il a fait des contributions substantielles à des documents de politiques et des tribunes de l'ONU afin d'articuler une approche de droits humains au VIH et à des enjeux connexes; et il a contribué à la réforme de lois et de politiques et a appuyé le travail d'alliés dans divers pays.
- Le Réseau juridique est confronté à divers défis persistants; il doit maintenir le cap sur ses enjeux prioritaires et accroître sa capacité dans certains domaines clés. La demande excède les capacités du Réseau juridique en termes de ressources humaines et financières. Par conséquent, l'organisme est souvent surchargé; il doit concentrer ses efforts dans un travail approfondi et soutenu sur une gamme réduite d'enjeux fondamentaux, afin d'optimiser son impact dans l'application de changements, au Canada ou à l'étranger. Le financement du Réseau juridique est principalement consacré à des projets de courte durée; il dispose de peu de financement stable, prévisible et à long terme pour ses activités de base, et de peu de réserves en cas de coupe financière importante et soudaine ou de manque de fonds.

4. Principales conclusions et orientations stratégiques

En conséquence de sa démarche de planification stratégique, le Réseau juridique a identifié un certain nombre de conclusions principales et d'orientations stratégiques qui devraient guider l'organisme au cours des cinq prochaines années de sa croissance. Les voici :

- **La mission, la vision et les valeurs du Réseau juridique demeurent valides et continueront de le guider adéquatement au cours des années qui viennent.**

- Nous maintiendrons notre engagement à nous concentrer sur des enjeux qui affectent les **personnes vulnérables et marginalisées**, dans la réponse au VIH/sida. Nous tenterons de renforcer nos **relations existantes avec des partenaires communautaires** qui sont essentiels à la poursuite de nos priorités de politiques, et tenterons d'en développer de nouvelles.
- Nous maintiendrons un **équilibre entre le travail au Canada et le travail international**; des efforts particuliers de diversification des sources de financement seront probablement nécessaires pour le travail au Canada.
- En ce qui touche notre travail au Canada, nous poursuivrons notre engagement à servir et représenter **toutes les régions du pays** et à fournir des services dans **les deux langues officielles**.
- Nous dirigerons nos ressources limitées et nos énergies de manière plus concentrée sur **moins d'enjeux** afin d'optimiser l'impact et de permettre de suivre des stratégies soutenues.
- Le Réseau juridique aura des demandes additionnelles de travail, dans un contexte politique d'hostilité à l'égard des droits de la personne, notamment pour certains des enjeux controversés et populations exclues au plan social, qui sont au cœur de notre travail pour répondre au VIH/sida. Par conséquent, nous devons :
 - **accroître notre capacité de recherches de qualité dans le domaine juridique et des politiques**, l'une des forces centrales reconnues au Réseau juridique;
 - **rehausser nos activités de relations médias** de manière à joindre un public plus vaste et les décideurs, pour communiquer le bien-fondé de réponses qui soient fondées sur les droits de la personne, devant le VIH et les préoccupations connexes;
 - produire plus d'outils de communication brefs et accessibles pour joindre les responsables des politiques, dans le cadre d'une **stratégie de relations gouvernementales** ciblées, pour inclure le droit et les politiques publiques (avec comme point de mire les décideurs canadiens); et
 - **recourir davantage au contentieux stratégique** pour défendre et promouvoir les droits humains des personnes qui vivent avec le VIH ou y sont vulnérables, à l'aide de faits et données ainsi que d'arguments fondés sur des principes, en réponse à des politiques publiques qui sont conditionnées par l'idéologie et des calculs politiques de courte visée.
- Alors que le Réseau juridique a des liens solides avec les organismes communautaires du mouvement canadien de lutte contre le VIH/sida, nous tenterons de **renforcer nos liens avec le milieu de la profession juridique** au Canada.
- Nous devons **soutenir la capacité d'alliés du domaine de la recherche et du plaidoyer ainsi que des groupes communautaires** à s'occuper d'enjeux de droits de la personne liés au VIH/sida, en misant sur notre expertise considérable, mais nous devons faire en sorte que nos efforts demeurent ciblés afin qu'ils renforcent de manière durable et efficace le plaidoyer pour les droits humains en lien avec le VIH/sida.
- Nous devons **renforcer notre capacité organisationnelle, y compris les ressources humaines et financières**, afin de réaliser nos engagements énoncés dans le plan stratégique.
- Nous devons continuer de **diversifier notre bassin de financement**, notamment en comptant moins sur les octrois gouvernementaux et en ayant des « coussins » en cas de diminution du financement.

5. Mission, vision et valeurs

Mission

Le Réseau juridique canadien VIH/sida fait valoir les droits humains des personnes vivant avec le VIH/sida et vulnérables à l'épidémie, au Canada et dans le monde, à l'aide de recherches et d'analyses, de plaidoyer et d'actions en contentieux, d'éducation du public et de mobilisation communautaire.

Vision

Un monde où les droits humains et la dignité des personnes vivant avec le VIH/sida et affectées autrement sont respectés et réalisés; et où les lois et politiques favorisent les efforts de prévention du VIH ainsi que les soins, les traitements et le soutien. Le Réseau juridique canadien VIH/sida demeurera un leader reconnu dans ce mouvement pour la santé et les droits de la personne.

Valeurs

Le travail du Réseau juridique canadien VIH/sida s'enracine dans les valeurs suivantes (voir autres détails à http://www.aidslaw.ca/FR/le_reseau/que_faisons-nous/mission_vision_valeurs.htm) :

- la place cruciale des droits de la personne dans la réponse au VIH/sida;
- une attention importante aux droits des populations marginalisées;
- assurer la participation significative des personnes qui vivent avec le VIH/sida et en sont affectées autrement, à notre travail et dans la définition et la mise en œuvre des politiques et programmes;
- assurer l'implication significative des francophones et anglophones, dans notre travail, et l'accessibilité, dans les deux langues officielles du Canada, de nos travaux sur des enjeux domestiques;
- un engagement à l'action et à l'activisme pour les droits de la personne;
- la reddition de comptes aux communautés pour lesquelles nous travaillons ainsi qu'aux bailleurs de fonds, par la transparence et l'utilisation efficace de nos ressources;
- un engagement à la responsabilité et à l'implication dans une perspective mondiale; et
- un engagement à l'excellence dans tous les domaines de notre travail.

6. Priorités stratégiques en matière de politiques

Tout indique que le Réseau juridique se doit de rationaliser son action en se concentrant sur un plus petit nombre d'enjeux centraux. Dans l'identification de nos priorités stratégiques en matière de politiques pour la période 2010-2015, nous avons été guidés par les critères suivants :

- L'enjeu correspond à un besoin urgent et continu, au Canada ou ailleurs.
- Il y a une occasion d'impact réel au Canada ou ailleurs, en termes de protection et de promotion des droits humains des personnes qui vivent avec le VIH ou y sont vulnérables.
- L'enjeu touche des préoccupations parmi d'importants dépositaires d'enjeux avec qui nous sommes en rapport, notamment les personnes vivant avec le VIH/sida ou qui y sont vulnérables, les intervenants de première ligne et d'autres bénéficiaires du travail du Réseau juridique.

- Le Réseau juridique peut s’attaquer à l’enjeu en misant sur des éléments existants de son travail et de ses forces techniques.
- Le travail portant sur l’enjeu en question correspondra aux valeurs du Réseau juridique, en particulier sa préoccupation à l’égard des personnes les plus marginalisées.

Le Réseau juridique est conscient que d’autres enjeux urgents pourront se manifester au cours de la période qu’englobe le présent plan, et que l’importance stratégique de certains éléments ci-dessous pourrait s’atténuer, mais la liste qui suit est le résultat de notre effort d’établir le plus adéquatement possible les enjeux prioritaires pour le Réseau juridique entre 2010 et 2015.

Le tableau ci-dessous présente les quatre priorités de premier ordre qui seront au cœur du travail du Réseau juridique pour la période concernée. Il identifie aussi un certain nombre d’enjeux de deuxième et troisième niveau, pour l’organisme : il s’agit de thèmes sur lesquels le Réseau juridique a déjà réalisé des travaux, ou qui requièrent une attention, mais qui ne seront pas de manière générale des points de mire de travaux soutenus ou en amont, pour les cinq prochaines années.

<p><u>Politiques sur la drogue</u> et droits des personnes qui font usage de drogue</p>	<p><u>Prisons</u> et droits des personnes en prison</p>	<p><u>Droits des femmes</u> en lien avec le VIH</p>	<p><u>Criminalisation</u> de l’exposition au VIH</p>	
<p>Accès aux traitements (questions de propriété intellectuelle)</p>	<p>Politiques d’immigration et restrictions de voyage</p>	<p>Droits des travailleuses et travailleurs sexuels</p>	<p>Droits touchant la vie privée</p>	<p>Discrimination fondée sur le VIH</p>

Droits des LGBT	Politiques et pratiques en matière de sérodiagnostic du VIH	Technologies de prévention du VIH	Droits des personnes handicapées	Politiques et pratiques en matière de sécurité du revenu
-----------------	---	-----------------------------------	----------------------------------	--

La priorité devrait être accordée aux quatre enjeux du premier niveau, dans la planification et la réalisation de la recherche, de l'analyse, de l'éducation, du plaidoyer et de la mobilisation communautaire, par le Réseau juridique, ainsi que dans sa recherche de financement. Nous décrivons ci-après des éléments plus détaillés des buts d'ensemble et des objectifs secondaires qui orienteront le travail du Réseau juridique dans chacune de ses quatre priorités de politiques, au Canada et sur la scène internationale.

Priorité 1 des politiques : Politiques sur la drogue et droits des personnes qui font usage de

Le Réseau juridique joue un rôle de leader parmi les organismes nationaux qui plaident pour des politiques en matière de drogue, au Canada, qui soient fondées sur des données et sur les droits de la personne; et il est devenu un important intervenant à l'échelle mondiale en la matière. Malheureusement, nous n'entrevoions pas de diminution de la difficulté à protéger les droits humains des personnes qui consomment des drogues, pour la période ici envisagée. Au Canada, les enjeux du domaine de la réduction des méfaits sont une préoccupation particulière pour les personnes autochtones, les citoyens urbains marginalisés ainsi que les jeunes.

But : *Le Réseau juridique travaillera pour la réalisation des droits humains des personnes qui font usage de drogue et qui ont un risque devant le VIH/sida ou en sont déjà atteintes.*

Objectifs :

Domestiques

- Éliminer les dispositions légales qui nuisent à l'accès à des services de santé et qui accroissent le risque de VIH
- Réduire l'incarcération des personnes qui font usage de drogue, par des réformes du système de justice qui respectent les droits de la personne et qui favorisent la santé
- Obtenir l'inclusion et le maintien de la réduction des méfaits en tant qu'élément central de la réponse des politiques publiques relativement à la drogue et aux méfaits qui s'y associent
- Augmenter la part des fonds de la stratégie fédérale canadienne en matière de drogue qui sont investis dans les approches de la réduction des méfaits et dans des mesures de prévention et de traitement de la toxicomanie qui sont fondées sur des données et sur les droits de la personne, en comparaison avec la part consacrée aux mesures d'application de la loi
- Accroître l'accès à la réduction des méfaits et à d'autres services de santé fondés sur des données (p. ex., échange de seringues, trousse pour un usage plus sécuritaire de crack, traitement de la toxicomanie) pour les personnes les plus vulnérables au VIH et à d'autres préjudices en l'absence de tels services
- Réduire les pratiques policières qui augmentent les risques pour la santé (y compris l'infection par le VIH) parmi les personnes qui font usage de drogue (p. ex., activité policière intensive et ciblée à proximité des sites de programmes de seringues et autres établissements de santé; confiscation ou destruction du matériel de réduction des méfaits)
- Contester et réduire la discrimination à l'égard des personnes qui font usage de drogue, en particulier dans le milieu des services de santé

Internationaux (point de mire sur le système de l'ONU et sur certains pays de l'ex-URSS)

- Développer la jurisprudence du système onusien (p. ex., instances de traités sur les droits humains) et les conseils pour l'orientation des politiques concernant les violations de droits humains de personnes qui font usage de drogue
- Promouvoir des normes internationales en matière de traitement de la toxicomanie qui respectent les normes des droits de la personne
- Obtenir des réformes des lois et politiques qui conduisent à une augmentation de l'accès au traitement de substitution d'opiacés, et à une réduction du recours au traitement forcé de la toxicomanie, une mesure qui contrevient aux normes des droits de la personne, dans des pays de l'ex-URSS

- Réduire ou éliminer les dispositions pénales ou administratives pour la possession de quantités de drogue à des fins de consommation personnelle, dans les lois de pays de l'ex-URSS

Priorité 2 des politiques : Prisons et droits des personnes en prison

Le Canada enfreint encore le principe élémentaire des droits de la personne à l'effet que les détenus aient accès aux mêmes services de santé que le reste de la population. Dès sa création, le Réseau juridique s'est attaqué aux problèmes liés au VIH en prison et est devenu un leader sur ce front, au Canada. À l'étranger, le Réseau juridique espère continuer de travailler avec une vaste gamme de partenaires à promouvoir l'accès à des services complets de prévention, de soins, de traitement et de soutien, en matière de VIH/sida, pour les personnes incarcérées.

***But :** Le Réseau juridique travaillera pour la réalisation des droits humains des personnes qui sont incarcérées et qui ont un risque devant le VIH/sida ou en sont déjà atteintes.*

Objectifs :

Domestiques

- Accroître l'accès au test volontaire de sérodiagnostic du VIH et à d'autres tests diagnostiques, en prison
- Accroître l'accès, en prison, aux instruments et services (p. ex., condoms et lubrifiant, mesures de tatouage plus sécuritaire, traitement de la toxicomanie, échange de seringues) qui réduisent la transmission du VIH et autres préjudices
- Améliorer l'accès au traitement antirétroviral sans interruption non prescrite ainsi qu'aux autres soins médicaux, pour les personnes incarcérées qui vivent avec le VIH/sida

Internationaux (point de mire sur certains pays de l'ex-URSS)

- Obtenir des réformes des lois et politiques qui conduisent à protéger la confidentialité des renseignements personnels de santé des personnes incarcérées (y compris la séropositivité au VIH et la réception d'un traitement de la toxicomanie)
- Améliorer l'accès au traitement volontaire de la toxicomanie, y compris le traitement de substitution d'opiacés, dans les systèmes de prisons
- Améliorer l'accès au traitement antirétroviral sans interruption non prescrite ainsi qu'aux autres soins médicaux, pour les personnes incarcérées qui vivent avec le VIH/sida

Priorité 3 des politiques : Les droits des femmes en lien avec le VIH

Au Canada et dans le monde, la subordination des femmes est un problème complexe et aux racines profondes; elle limite la capacité des femmes de se protéger contre le VIH et d'avoir un accès égal aux traitements et au soutien. Au Canada, le Réseau juridique continuera de travailler avec une coalition d'organismes de la société civile, pour militer en faveur de programmes fondés sur les droits et conçus de manière intelligente et urgente, pour favoriser l'égalité d'accès des femmes aux services et au soutien dont elles ont besoin, et pour faire progresser l'égalité des femmes sur les plans économique et social. À l'échelon mondial, le Réseau juridique continuera

de travailler en collaboration avec des partenaires locaux dans plusieurs pays, pour des réformes législatives propices à l'égalité des femmes dans les domaines légaux les plus pertinents au risque devant le VIH. Dans la suite du développement du travail du Réseau juridique dans ce domaine, une première priorité consistera à établir des liens plus forts avec des organismes pour les droits des femmes, au Canada et en particulier dans les pays et régions d'intérêt, et à les consulter afin de déterminer quelles contributions peut faire le Réseau juridique.

But : *Le Réseau juridique travaillera pour la réalisation des droits humains des femmes, notamment qui ont un risque devant le VIH/sida ou en sont déjà atteintes.*

Objectifs :

Général

- Déterminer où se situe la niche potentielle du Réseau juridique, en lien avec les droits des femmes liés au VIH, par des consultations avec les principaux intervenants, et développer des partenariats appropriés.

Domestiques

- Faire en sorte qu'une part du financement fédéral pour la lutte au VIH/sida soit réservée à la prévention, aux soins, aux traitements et au soutien pour les femmes, en ce qui a trait au VIH
- Accroître la contribution du Canada à la recherche et au développement de microbicides et d'autres outils de prévention du VIH que les femmes pourraient contrôler en vue de réduire leur risque d'infection dans le cadre de rapports sexuels
- Faire en sorte que le consentement éclairé soit un élément préalable au test de sérodiagnostic du VIH pendant la grossesse

Internationaux

- Développer et définir des partenariats appropriés et mutuellement bénéfiques, avec des organismes sélectionnés, dans certains pays de l'Afrique subsaharienne, qui travaillent pour les droits des femmes dans le contexte du VIH, en vue de travail de collaboration pour obtenir des réformes du droit dans les domaines de la violence, du mariage/divorce ainsi que de la propriété (y compris l'héritage)
- Développer et définir des partenariats appropriés et mutuellement bénéfiques, avec des organismes sélectionnés, dans certains pays de l'ex-URSS, pour obtenir des réformes du droit et des politiques afin de protéger et de promouvoir les droits des femmes qui font usage de drogue

Priorité 4 des politiques : Criminalisation de l'exposition au VIH

Depuis l'arrêt de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Cuerrier*, en 1998, la criminalisation de la non-divulgence de la séropositivité au VIH est un des principaux défis juridiques pour les fournisseurs de services de première ligne et pour les regroupements de personnes vivant avec le VIH/sida, au Canada; c'est aussi un enjeu qui donne lieu à des préoccupations continues et croissantes à l'échelle internationale. Le Réseau juridique continuera de recevoir des demandes d'assistance, de la part de personnes séropositives, d'organismes communautaires de lutte au VIH/sida ainsi que d'autres fournisseurs de services, concernant l'interprétation et la

compréhension des développements légaux, l'assistance à des avocats de la défense pour s'occuper de telles affaires, et les commentaires aux médias à propos d'affaires qui se manifesteront. L'expertise du Réseau juridique doit être mise à profit de manière à influencer l'orientation du droit criminel canadien, dans ce domaine, y compris devant les tribunaux.

But : *Le Réseau juridique travaillera à limiter l'ampleur de la criminalisation de l'exposition au VIH, au Canada, ainsi que ses répercussions.*

Objectifs :

Domestiques

- Limiter l'étendue de la responsabilité pénale pour l'exposition au VIH et/ou sa transmission, par des interventions stratégiques dans des affaires portées à l'attention de tribunaux canadiens, et par une assistance à des avocats de la défense et à des accusés
- Limiter la fréquence et la portée des enquêtes et poursuites criminelles, en amenant les responsables des politiques dans ce domaine à élaborer des lignes directrices appropriées, à l'intention de la police et des procureurs
- Entreprendre des activités limitées et ciblées d'accroissement des capacités, à l'intention des organismes communautaires et des professionnels du droit; commenter dans les médias de manière sélective

Internationaux

- Le Réseau juridique n'amorcera pas activement d'initiatives visant à influencer le développement du droit pénal d'autres pays concernant l'exposition au VIH ou sa transmission. Il observera toutefois les développements pertinents et susceptibles d'influencer le droit canadien, et tentera de faire en sorte que l'information qu'il obtient et les ressources qu'il développe soient mises à la disposition d'autres intervenants, pour utilisation dans leurs propres situations

7. Orientations stratégiques organisationnelles

Afin d'atteindre les objectifs des priorités de politiques susmentionnées, le Réseau juridique devra accroître la capacité de ses partenaires et alliés, rehausser ses activités de communications et voir à ses besoins de développement organisationnel. Sont décrites ci-dessous, les orientations stratégiques du Réseau juridique en tant qu'organisme, dans chacun de ces domaines, pour la période couverte par le présent plan.

Orientation organisationnelle 1 : Accroître la capacité de partenaires et d'alliés

But : *Le Réseau juridique accroîtra la capacité de partenaires et d'alliés de militer pour des réponses au VIH/sida fondées sur les droits humains.*

Objectifs :

- Accroître la capacité de fournisseurs de services de première ligne et d'autres intervenants de militer pour des réponses au VIH fondées sur les droits humains, au Canada
- Rehausser la sensibilisation au VIH parmi les avocats et au sein de l'appareil judiciaire, au Canada
- Rehausser la sensibilisation au VIH parmi les responsables de politiques (avec un point de mire sur le gouvernement fédéral)
- Éduquer et relier les chercheurs, avocats, organismes de lutte contre le sida (OLS) et organismes communautaires (OC), étudiants, PVVIH/sida, responsables de politiques gouvernementales et journalistes, à travers le Canada (et à l'étranger), dans le cadre d'un événement annuel de marque sur les enjeux juridiques et de droits humains liés au VIH
- Développer et maintenir un bassin de militants, dans des OLS/OC du Canada, qui sont équipés pour travailler à des enjeux juridiques et de droits humains et qui sont partenaires du Réseau juridique en matière de plaidoyer, notamment en mobilisant leurs communautés locales en vue d'interventions sur des enjeux fédéraux (et de plaidoyer sur des enjeux de politiques au palier provincial ou local)
- Rehausser l'accès des PVVIH/sida, des OLS et d'autres OC canadiens à des conseils et services juridiques personnalisés, au besoin, à l'aide d'une base de données nationale de références d'avocats
- Établir le site Internet multilingue « AIDS and Law Exchange » (AIDSLEX, www.aidslex.org) en tant que principale plateforme mondiale d'échange d'information et de réseautage en-ligne entre militants et autres individus/organismes œuvrant à des enjeux juridiques et de droits humains liés au VIH/sida
- Rehausser le profil domestique et international et l'impact de la *Revue VIH/sida, droit et politiques* en tant que seul périodique bilingue (occasionnellement trilingue) et éventuellement au contenu examiné par des pairs, offrant des articles et des analyses de droits humains sur des enjeux juridiques et de politiques liés au VIH/sida

Orientation organisationnelle 2 : Rehausser les communications

But : Le Réseau juridique rehaussera ses communications destinées à des auditoires ciblés afin d'accroître l'efficacité de son plaidoyer et de faire valoir des réponses au VIH/sida fondées sur les droits humains.

Objectifs :

- Établir le Réseau juridique en tant que principale source des médias canadiens pour des commentaires et des analyses sur des enjeux juridiques et de politiques liés au VIH, et développer des relations médias adéquates avec des organismes partenaires dans d'autres pays où nous travaillons à faire avancer les droits humains
- Établir l'organisme en tant qu'intervenant clé dans l'élaboration de lois et politiques canadiennes (au palier fédéral) sur des enjeux liés au VIH, par une stratégie de relations gouvernementales ciblées et soutenues
- Rehausser et régulariser les communications avec les bailleurs de fonds actuels et développer du matériel de communication efficace pour recruter de nouveaux bailleurs de fonds
- Rehausser le profil du Réseau juridique auprès de la profession juridique au Canada

- Informer nos membres, partenaires, alliés et bailleurs de fonds ainsi que les responsables de politiques, professionnels du droit et autres dépositaires d'enjeux clés, des développements récents en matière de politiques sur le VIH et de nos travaux et réussites
- Mobiliser nos membres et d'autres dépositaires d'enjeux clés à s'impliquer dans nos initiatives de plaidoyer
- Accroître la capacité du Réseau juridique en matière de mobilisation communautaire et de collecte de fonds en-ligne

Orientation organisationnelle 3 : Développement organisationnel

But : Le Réseau juridique renforcera sa gouvernance et accroîtra son bassin de membres et ses opérations afin d'atteindre les buts et objectifs énoncés dans le présent plan stratégique.

Objectifs :

Gouvernance

- Le conseil d'administration est représentatif de la diversité de l'épidémie du VIH au Canada (en particulier, diversifier la représentation ethnoraciale et de régions sous-impliquées)
- Le conseil d'administration inclut des membres ayant des affiliations à des organismes de défense des droits des femmes au Canada et des membres internationaux ayant des affiliations dans des pays/régions où le Réseau juridique mène des efforts soutenus (p. ex., ex-URSS, Afrique subsaharienne)
- Les membres du conseil d'administration appuient le Réseau juridique en se faisant des ambassadeurs de l'organisme dans leurs communautés locales et auprès des populations qu'ils représentent
- Les membres du conseil d'administration continuent de fournir du soutien et des orientations stratégiques au directeur général dans la gestion de l'organisme et l'application du plan stratégique, notamment pour la mise en œuvre et le suivi des plans de développement de fonds

Financement

- Augmenter le budget d'ensemble
- Diversifier les sources de financement en réduisant la dépendance à l'égard des fonds gouvernementaux, en développant des liens avec un plus grand nombre de fondations et en augmentant les revenus venant d'agences de financement de la recherche, de donateurs individuels, de membres et de sociétés-conseils
- Augmenter les réserves non affectées de l'organisme, en cas de perte soudaine de revenu.
- Accroître la capacité et les efforts de collecte de fonds de l'organisme

Adhésion

- Élargir et diversifier le bassin de membres, notamment en attirant plus d'organismes de domaines autres que le VIH/sida, d'organismes de défense des droits des femmes et de professionnels du droit
- Rehausser la visibilité du Réseau juridique dans les communautés, à travers le Canada

- Apporter l'expertise du Réseau juridique à la réponse aux enjeux de droits humains que rencontrent des PVVIH/sida et communautés autochtones, au Canada, tel que déterminé en collaboration avec des partenaires autochtones

Personnel et opérations

- Assurer un soutien adéquat aux cadres dirigeants pour qu'ils puissent aider à la collecte de fonds
- Élargir l'Unité de la recherche et des politiques afin d'accroître sa capacité de produire plus de recherches, d'analyses et d'efforts d'éducation et de plaider de grande qualité
- Accroître la capacité de l'Unité de la recherche et des politiques d'entreprendre des contentieux stratégiques, par une combinaison de compétences internes et de collaborations avec des conseillers externes, et par des relations avec des d'autres experts dont l'apport est requis
- Accroître et maintenir la capacité du Réseau juridique de travailler efficacement dans des contextes francophones et russophones (en particulier parmi les chercheurs et les employés aux communications)
- Maintenir la capacité de produire à l'interne certaines publications du Réseau juridique
- Assurer le nombre adéquat et les compétences complémentaires du personnel pour mener des initiatives de relations médiatiques et gouvernementales efficaces et ciblées
- Accroître la capacité de l'Unité des finances et du développement de recruter de nouveaux bailleurs de fonds, notamment en travaillant avec un cercle de directeurs honorifiques
- Assurer le nombre adéquat et les compétences complémentaires du personnel de l'Unité du soutien aux programmes pour soutenir les activités de recherche et de plaider du Réseau juridique (notamment le contentieux stratégique et les relations gouvernementales et médiatiques); les communications avec les membres, les bailleurs de fonds et d'autres auditoires ciblés; et les efforts de mobilisation communautaire initiés par le Réseau juridique
- Refléter la diversité démographique du Canada au sein du personnel de l'organisme
- Maintenir des salaires concurrentiels pour le secteur, et offrir aux employés des occasions de développement professionnel

- ### -